



## droit sur mes enfants(pas de jugement pour l'instant)

Par **fonzy**, le **01/12/2010 à 10:25**

bonjour,ma femme a quitter le domicile conjugale avec les enfants ca fait prés de deux mois.j'ai acheter un gsm pour eux, pour que je puisse les joindrent.mais ca fait une semaine que je n'ai pas de nouvelles ca ne répond pas.quel son mes droits?merci

Par **Domil**, le **01/12/2010 à 14:01**

Faire une requête au JAF pour établir vos droits d'hébergement, de visite, ou demander la résidence des enfants, ainsi que l'établissement d'une pension alimentaire.

Le parent qui a la résidence habituelle des enfants a le droit de confisquer un téléphone portable par mesure éducative sans consulter l'autre parent, tout comme vous, vous avez donné un téléphone portable, sans consulter l'autre parent.